

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRE.

Excusé : M. Claude COSTA donne pouvoir à M. Jean-Marie CAYUELA.

Secrétaire de séance : Mme Danielle CULAT.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 établi à la clôture de l'exercice par Madame Le Percepteur.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

2. Vote du compte administratif 2015

Monsieur Le Maire se retire et donne la présidence de la séance à Monsieur François BONNEAU Adjoint Délégué aux Finances qui présente le compte administratif.

Fonctionnement

Dépenses : 1.658.955,15 €

Recettes : 1.907.497,71 €

Résultat de l'exercice : + 248.542,56 €

Excédent reporté : 473.812,53 €

Résultat affectable : 722.355,09 €

Investissement

Réalisations :

Dépenses : 881.494,19 €

Recettes : 853.670,08 €

Résultat de l'exercice : - 27.824,11 €

Solde exécution 2014 : + 3.099,79 €

Solde exécution : - 24.724,32 €

Reste à réaliser

Dépenses : 786.226,90 €

Recettes : 943.841,20 €

Résultat de l'exercice : + 157.614,30 €

Besoin de financement global : 0,00 €

Le compte administratif est examiné dans le détail et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire est appelé pour reprendre la présidence de la séance.

3. Affectation du résultat 2015

L'affectation du résultat est arrêtée comme suit :

- Affectation en investissement : 0,00 €
- Excédent reporté au BP 2016 : 722.355,09 €

4. Acquisition terrain AH 13 – 3 rue du Centre

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération N° 18/2011 du 28 avril 2011 le Conseil Municipal avait approuvé l'aménagement d'un parking arboré dans le centre du village sur la parcelle cadastrée AH 13 d'une superficie de 62 m².

Le Service France Domaine consulté a délivré un avis le 10 février 2016 et a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 10.000,00 €.

Il a été proposé aux propriétaires Monsieur MORATALLA Lionel et Madame ESCODA Christelle d'acquérir cette parcelle au prix de 10.000,00 €, proposition qu'ils ont acceptée par lettre en date du 8 mars 2016.

Monsieur Le Maire propose de procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée section AH 13.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AH 13 d'une superficie de 62 m² appartenant à Madame ESCODA Christelle et Monsieur MORATALLA Lionel,
- ACCEPTE le prix d'achat fixé à 10.000,00 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître AMIGUES Notaire à ELNE ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- DIT que la dépense est inscrite au Budget.

5. Réalisation d'un parc de stationnement sur la parcelle AC 301 – Désignation d'un Maître d'œuvre

Monsieur Le Maire expose :

Pour la réalisation de travaux de création d'un parc de stationnement d'environ cinquante places en matériaux GNT sur la parcelle AC 301, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 24.812,50 € HT.

Monsieur Le Maire rend compte de la consultation et propose de retenir le Bureau d'Etudes SERVA – 39 avenue Victor Hugo – 66600 RIVESALTES, pour un montant de 3.500,00 € HT.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de retenir le Bureau d'Etudes SERVA pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 3.500,00 € HT
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat.

6. Installation d'un vidéophone à l'école primaire et à l'école maternelle – Demande de subvention

Monsieur Le Maire expose :

Afin de sécuriser l'accès aux écoles Maternelles et Primaires au regard des risques d'intrusion, la Commune va faire installer un vidéophone dans chaque école.

L'installation de ce matériel permettra d'éviter toute tentative de pénétration et renforcera donc la sécurité des personnes présentes sur site (enfants, personnels, enseignants et agents territoriaux).

Ce type de projets s'inscrivant dans le cadre des orientations du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance définies par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2016 - volet lutte contre le terrorisme, Monsieur Le Maire propose de solliciter un financement au titre du FIPD.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'installation d'un vidéophone à l'école Maternelle et à l'école Primaire de Latour-Bas-Elne,
- SOLLICITE un financement au titre du FIPD à hauteur de 80 % du coût de l'installation estimée à 6.477,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Convention pour le groupement d'achat électricité - avenant N° 1

Vu la délibération du SYDEEL66 N°32/05/2014 du 19/09/2014 pour la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie.

Vu la délibération de la Commune en date du 29 janvier 2015 pour adhésion au groupement d'achat et approuvant la convention constitutive,

Vu la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité et ses différents articles.

Monsieur Le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de Monsieur Le Président du SYDEEL66 en date du 24/02/2016 qui demande que le Conseil Municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le groupement d'achat d'électricité et dont la Commune est membre.

La délibération du Comité Syndical du SYDEEL66 en date du 16/02/2016 reprend les motivations concernant les modifications à apporter sur la convention constitutive par voie de l'avenant N°1.

Après avoir donné lecture de l'avenant, il explique que les principales précisions concernant la signature des marchés subséquents par le SYDEEL66.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant N°1 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les articles 1, 3, 5, 6 de la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet,
- DIT que ampliation de la délibération exécutoire sera adressée à Monsieur Le Président du SYDEEL66 pour notification.

Question diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des principaux projets d'investissements prévus pour 2016, notamment ceux concernant la sécurisation du complexe sportif par la mise en place des portiques anti-intrusion.

Madame Danielle CULAT rend compte du souhait de l'association Le Galbe de créer un lieu de rencontre à la bibliothèque.

Le Secrétaire de Séance